



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 JANVIER 2017**

Résultats du vote des résolutions

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 31 janvier 2017 a adopté 4 des 5 résolutions qui lui étaient proposées par le Conseil d'administration.

L'assemblée générale a réuni des actionnaires représentant 1 585 889 actions soit 85 % du total des actions disposant du droit de vote et 3 170 642 droits de vote soit 94 % du total des droits de vote exerçables.

| | |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Nombre total d'actions disposant du droit de vote | 1.862.688 |
| Nombre totale de voix exerçables | 3.368.884 |
| Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance | 6 |
| Nombre d'actions présentes, représentées ou ayant voté par correspondance | 1.585.889 |
| Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance | 3.170.642 |

Les cinq résolutions soumises au vote des actionnaires ont obtenu les résultats suivants :

| N° | Résultat | Pour | | Contre | | Abstention | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----|----------------|-----|----------------|---|
| | | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % | Nombre de voix | % |
| 1 | Augmentation du capital social d'un montant de 2.000.000 euros, libérable par compensation de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de CECAB | 2.543.977 | 100 | | | | |
| | | | | | | | |
| 2 | Réduction du capital social de la Société d'un montant de 6.851.795,20 euros motivée par des pertes antérieures, par diminution de la valeur nominale des actions | 3.170.642 | 100 | | | | |
| | | | | | | | |
| 3 | Augmentation du capital social d'un montant de 11.000.000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Aurelia Investments B.V | 3.170.642 | 100 | | | | |
| | | | | | | | |
| 4 | Délégation de compétence conférée au Conseil d'administration de la Société en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription | | | 3.170.642 | 100 | | |
| | | | | | | | |
| 5 | Pouvoirs pour formalités | 3.170.642 | 100 | | | | |
| | | | | | | | |



A l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le Conseil d'administration du Groupe DUC s'est réuni et a notamment :

- constaté la réalisation effective des opérations de recapitalisation soumises au vote de l'assemblée générale du même jour. Le capital social s'élève désormais à 13.598.956,80 euros, divisé en 12.362.688 actions de 1,10 euros de nominal. A la suite de ces opérations et de l'acquisition des actions de la Société auprès de CECAB, Verneuil Participations et Financière Duc, Aurelia Investment B.V. détient 97,7% du capital et des droits de vote de la Société ;
- décidé de procéder à la cooptation des nouveaux administrateurs, conformément à l'article L. 225-24 du Code de commerce, suite à la démission des différents administrateurs. Le Conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit :
 - M. Peter POORTINGA , Président du Conseil d'Administration, administrateur,
 - M. Kees KRAIJENOORD, administrateur,
 - Mme Sandrine SIEFRIDT, administrateur,
 - M. Henk MULDER, administrateur indépendant.

Egalement, en vue de l'offre publique d'achat simplifiée qui devra être lancée par Aurelia Investments B.V. sur les actions de la Société qu'elle ne détient pas encore, et qui sera suivie par un retrait obligatoire portant sur les actions de la Société, le Conseil d'administration a désigné, en qualité d'expert indépendant, la société Farthouat Finance, qui sera chargée d'émettre, en application des dispositions du règlement général de l'AMF, un rapport sur les conditions financières de ce projet d'offre publique.

Aurelia Investments B.V. devrait dans les prochaines semaines déposer auprès de l'AMF son projet d'offre publique d'achat simplifiée sur la totalité des actions du Groupe DUC en circulation sur Euronext Paris qu'elle ne détient pas encore, sur la base d'un prix de 1,10 € par action.

Cette offre publique sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire pour les actions qui n'auraient pas été apportées à l'offre au même prix, soit 1,10 € par action.

A PROPOS DE DUC

1^{er} producteur européen de volailles certifiées, Duc est spécialisé dans la production, l'abattage, le conditionnement et la commercialisation de volailles. Spécialiste de la volaille de qualité, Duc propose une gamme complète et variée de produits élaborés, certifiés, standards et biologiques, obéissant tous aux critères d'une filière réputée pour son exigence. Duc dispose de 4 sites de production implantés en France et est présent, depuis décembre 2007, en Bulgarie.

DUC est coté sur Euronext Paris™ - Compartiment C - ISIN : FR0000036287 – Mnémo : DUC - Reuters : DUC.PA

Retrouvez toute l'actualité de Duc sur www.duc.fr

CONTACTS

Sandrine SIEFRIDT - Tél. 03.86.43.54.43 – sandrine.siefridt@duc.fr

Relations Presse : FIN'EXTENSO – Isabelle APRILE - Tél. 01 39 97 61 22 - i.aprile@finextenso.fr